

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 16 septembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 16 septembre 2022	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH et M. FROGER, Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME MARY, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 28	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, MME BESANÇON par MME BALRADJE, M. PICARD par M. LEHMANN, M. GOUSSEFF par MME DELAVOIX et M. FRIMON-RICHARD par M. MATT
PRÉSENTS : 21	Absents : M. BETTI et MME FLAMENT
VOTANTS : 26	M. LAURENT a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA REVALORISATION DE LA SUBVENTION ALLOUÉE AUX ÉCOLES POUR L'UTILISATION D'UN CAR PRIVÉ POUR LEURS SORTIES – ANNÉE 2023

Monsieur MATT, Maire de la commune d'Egly, expose à l'Assemblée, que par délibération n°2021-048-10 du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a fixé à 2 000 euros le montant de la subvention allouée pour l'ensemble des écoles de la commune pour leurs sorties avec un car privé.

Il indique qu'il pourrait être envisagé pour l'année 2023 le maintien de ce montant.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les avis favorables émis par la commission des Affaires Scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse le 8 septembre 2022 et par la commission des Finances et des Affaires Administratives le 15 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que la commune remboursera le montant engagé par l'école sur présentation de la facture, sous la forme d'une subvention à sa coopérative scolaire.

MAINTIENT à 2 000 euros le montant de la subvention allouée à l'ensemble des coopératives scolaires pour l'utilisation d'un car privé pour leurs sorties, au titre de l'année 2023.

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 26/09/22
et de la publication le : 26/09/22
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme
Le Maire d'EGLY
Edouard MATT

